

**Communiqué de presse**

Malataverne et La Farlède, le 1<sup>er</sup> aout 2025

**Signature d'un protocole en vue de la cession d'une participation majoritaire de la société MADE à la société NOVARC**

**Lancement ultérieur d'une offre volontaire de rachat des actions MADE initiée par la société NOVARC suivie d'un projet de radiation des actions inscrites sur Euronext Access**

**Les dirigeants de la société MADE signent un accord avec la société NOVARC pour la cession de leur participation majoritaire au sein du capital de MADE et le lancement ultérieur d'une offre volontaire de rachat des actions MADE en vue de la radiation des actions inscrites sur Euronext Access**

---

**Libellé société** : MADE, **Marché** : Euronext Access Paris, **ISIN** : FR0010328302, **Mnémonique** : MLMAD

Les dirigeants de la société MADE (ISIN FR0010328302 – MLMAD) et la société Novarc (380 765 131 RCS Romans) annoncent la conclusion d'un protocole de cession sous conditions suspensives, en vue de céder leur participation majoritaire au sein du capital de MADE, société dont les titres sont admis aux négociations sur Euronext Access (Paris), soit une participation globale de 70,23 % du capital et des droits de vote de la société MADE<sup>1</sup> (la « **Société** ») (la « **Cession** »).

La Cession reste soumise à un certain nombre de conditions préalables ou suspensives. La conclusion des accords définitifs relatifs au transfert de bloc majoritaire pourra intervenir à l'issue de la réalisation desdites conditions préalables et suspensives liées à l'autorisation de cocontractants, dans le courant du mois de septembre 2025.

MADE informe d'ores et déjà ses actionnaires du lancement par la société NOVARC, à l'issue de la réalisation de la cession de bloc de titres majoritaire et dans le cadre des dispositions de l'article 3.2, 4) du Livre II des Règles d'Euronext Access en date du 2 mai 2024 (ci-après les « **Règles de Marché** »), d'une offre volontaire de rachat visant l'intégralité des 381.442 actions MADE que la société NOVARC ne détiendrait pas à l'issue de la Cession, soit 29,77 % du capital et des droits de vote de MADE (ci-après l'« **Offre** »).

Le calendrier et les modalités précises de l'Offre seront précisés dans un prochain communiqué.

---

<sup>1</sup> Correspondant à 900.208 actions sur les 1.281.650 actions composant le capital social de la Société.

Il est d'ores et déjà précisé que dans le cas où la société NOVARC se trouverait en position de détenir ou détiendrait à l'issue de l'Offre une participation au moins égale à 90% du capital et/ou des droits de vote de la Société au terme de la période d'Offre, il sera demandé au terme de ladite période d'Offre et conformément aux dispositions de l'article 3.2, 4) des Règles de Marché, la radiation des Actions inscrites sur le marché Euronext Access.

Dans les délais prévus par la réglementation et, au plus tard, la veille de l'Offre, la société MADE tiendra directement à la disposition de ses actionnaires, sans frais et sur son site internet, le document d'information relatif à l'Offre, ses derniers états financiers, ainsi que le rapport d'évaluation effectué par l'expert indépendant qui sera désigné dans le cadre de l'Offre et justifiant le prix proposé.

**Contacts :****MADE**

167, Impasse de la Garrigue

83210 La Farlède

Marc Rivasseau - Tél : 04 94 08 31 98 - [m.rivasseau@made-sa.com](mailto:m.rivasseau@made-sa.com)

Grégoire Rivasseau - Tél : 04 94 08 31 98 - [g.rivasseau@made-sa.com](mailto:g.rivasseau@made-sa.com)

<https://www.made-sa.com/fr/espace-investisseurs.htm>

**Financière d'Uzès**

13, rue d'Uzès, 75002 Paris

Perrine SYPRASEUTH

Tél : 04 78 42 85 55

Email : [sypraseuth@finuzes.fr](mailto:sypraseuth@finuzes.fr)

**A propos de MADE SA**

MADE SA est une société d'ingénierie spécialisée dans la conception, le développement, la fabrication, la commercialisation et la maintenance de solutions innovantes dans le domaine de l'électronique professionnelle. Positionnée sur cinq métiers dans les secteurs des réseaux d'énergie, de la géo-détection, de la détection de lignes haute tension aériennes, des télécommunications et de la défense, MADE SA compte parmi ses clients de grands donneurs d'ordre institutionnels tels que ENEDIS, ENGIE, ORANGE, DGA, DCNS, SNCF, ainsi que des entreprises du BTP, du monde agricole et des SDIS pour la détection des lignes haute tension aériennes. MADE SA, représentée sur les cinq continents, réalise environ 12% de son activité à l'export, essentiellement dans les domaines de la géo-détection et des réseaux d'énergie.

**A propos de Novarc**

Créé en 1991, le groupe NOVARC est un groupe familial, adossé à des investisseurs financiers de premier rang, spécialisé dans (i) la fabrication et la commercialisation d'équipements de sécurité et de protection individuelle pour l'industrie électrique et les réseaux ferrés. (Strategic Business Unit : PENTA ESP), (ii) la commercialisation de produits d'entretien automobile (Strategic Business Unit : NOVARC Motion & Industry) et (iii) la fabrication et la commercialisation d'équipements pour les réseaux d'énergies, de télécommunications et les réseaux ferrés. (Strategic Business Unit : NOVARC Networks). Le Groupe, qui emploie 1.700 personnes, a réalisé en 2024 un chiffre d'affaires de 365 M€ et un EBITDA de 40 M€.

**Avertissements**

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme une offre en vue de vendre ou d'acquérir des instruments financiers ou une sollicitation en vue d'une telle offre dans un quelconque pays. Ce communiqué a été préparé et est publié à des fins d'information uniquement. La diffusion du présent communiqué peut faire l'objet de restrictions légales dans certaines juridictions. Les personnes venant à entrer en possession de ce communiqué doivent se tenir informées des restrictions légales applicables et les respecter. Le non-respect des restrictions légales est susceptible de constituer une violation des lois et règlements applicables en matière boursière dans certaines juridictions. Les sociétés MADE et Novarc déclinent toute responsabilité en cas de violation par toute personne des restrictions légales applicables.